

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

**2012-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

- › Lettre de remerciements du comité organisateur « Donnez au suivant Asbestos ».
- › Lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- › Lettre de la Commission municipale du Québec pour révision périodique aux 5 ans de l'exemption de taxes foncières pour le Camp musical d'Asbestos inc.

**2012-02****ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

**2012-03****ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 relative au budget 2012, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

**2012-04****ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2011**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

**DEMANDES DES CONTRIBUABLES**

Le regroupement des Amis de la Terre de la MRC des Sources souhaite une bonne année au Conseil municipal.

**2012-05****ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2011-311 ET 2011-312**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que les résolutions numéros 2011-311 et 2011-312 adoptées à la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 soient abrogées à toute fin que de droit. Cependant, ces résolutions seront adoptées de nouveau.

Adoptée.

**2012-06****CAUTIONNEMENT POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. travaille au projet de construction d'un bâtiment industriel dans le Parc industriel d'Asbestos pour accueillir l'entreprise Fromagerie l'Oiseau-bleu et pour ce faire, elle doit obtenir un prêt d'une institution financière;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Ville d'Asbestos se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

- › Que la Ville d'Asbestos se porte caution en faveur de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. pour l'emprunt hypothécaire que cette dernière doit contracter pour l'érection d'un bâtiment industriel situé au 525, boulevard Industriel à Asbestos pour un montant de 49 999 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement.
- › Que madame Marie-Christine Fraser, greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents relatifs à ce cautionnement.

Adoptée.

#### **2012-07**

#### **CONTRIBUTION A LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE D'ASBESTOS INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse une contribution de l'ordre de 50 000 \$ à la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc.

Adoptée.

#### **2012-08**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-179 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE À L'INTENTION DES ÉLUS, DES EMPLOYÉS ET AUTRES INTERVENANTS DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement numéro 2012-179 ordonnant et décrétant un Code d'éthique et de déontologie applicable pour les élus, les employés et autres intervenants, et ce, conformément à la Loi, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce règlement et qu'il soit inscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, soit après publication.

Adoptée.

#### **2012-09**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-180 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2012**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2012-180 décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

## **2012-10**

### **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2012**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa cotisation pour l'année 2012 à l'Union des municipalités du Québec au coût de 4 000,46 \$, taxes incluses. La Ville d'Asbestos adhère également au Centre de ressources municipales pour l'année 2012 au montant de 4 659,94 \$ incluant les taxes, le tout pour un grand total de 8 660,40 \$.

Adoptée.

### **ENTENTE DE PARTENARIAT 2012 AVEC LE CAMP MUSICAL D'ASBESTOS INC.**

Ce point est reporté à la fin de la séance, soit après : Autres affaires des membres du Conseil.

### **ENTENTE DE SERVICES 2012 AVEC LE CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE D'ASBESTOS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité ultérieurement.

### **AVIS DE MOTION**

#### **Abrogation du règlement 2010-168 relatif aux animaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Benoit qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement abrogeant l'ensemble du règlement numéro 2010-168 relatif aux animaux. Un nouveau règlement sera proposé en remplacement.

### **AVIS DE MOTION**

#### **Règlement relatif aux animaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Boislard qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement relatif aux animaux sur l'ensemble du territoire d'Asbestos. Ce nouveau règlement est rendu nécessaire étant donné de nombreux changements à être effectués dans tout son contenu.

## **2012-11**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-181 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 551 796 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 501 796 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-LUC ET UNE PARTIE DE LA RUE MANVILLE-EST**

Chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 2012-181 ordonnant et décrétant une dépense de 4 551 796 \$ et un emprunt de 3 501 796 \$ en vue de faire exécuter des travaux de réfections majeures sur une partie du boulevard Saint-Luc, entre la rue Saint-Edmond et la route 255 et sur une partie de la rue Manville-Est entre le boulevard Saint-Luc et la rue Saint-Aimé. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de

la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après toutes les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

## 2012-12

### SOUSSION POUR FOURNITURE DES CARBURANTS EN 2012

Une demande de prix ayant été faite pour la fourniture des carburants pour les véhicules et équipements municipaux, deux offres ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

#### Garage Coop d'Asbestos :

- › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : 0,040 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0,011 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0,015 \$
- › Montant forfaitaire applicable pour un rappel : 20,00 \$

#### Dépanneur du Carrefour : (Ultramar)

- › Montant d'escompte au litre pour le diesel clair : 0,020 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0,010 \$
- › Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0,010 \$
- › Montant forfaitaire applicable pour un rappel : 25,00 \$

Après analyse des offres reçues, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la fourniture des carburants au Garage Coop d'Asbestos aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Adoptée.

## 2012-13

### TARIFICATION 2012 POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que les tarifs pour l'année 2012 en ce qui a trait aux travaux relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout soient établis comme suit :

Nouvelle entrée d'eau	Tarification
¾ po. diamètre	1 575 \$
1 po. diamètre	1 680 \$
1 ½ po. diamètre	1 830 \$
2 po. diamètre	2 000 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Nouvelle entrée d'égout	Tarification
5 po. diamètre	1 625 \$
6 po. diamètre	1 680 \$
8 po. diamètre	1 785 \$

<b>Nouvelle entrée d'eau avec égout 5 po.</b>	<b>Tarification</b>
¾ po. diamètre	1 785 \$
1 po. diamètre	1 890 \$
1 ½ po. diamètre	2 050 \$
2 po. diamètre	2 200 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 50 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 100 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 8 po.

<b>Services rendus</b>	<b>Tarification</b>
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	150 \$
Ouverture et fermeture entrée d'eau	60 \$
Localisation d'entrée d'eau	60 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	100 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	210 \$
Dégel d'entrée d'eau	525 \$
Localisation d'entrée d'égout	105 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non taxables.

Tout bris ou problème sur un branchement de services situé sur une propriété privée, qui engendre des dépenses pour la Ville, seront facturés au propriétaire selon les coûts réels de la main-d'œuvre affectée aux travaux.

Adoptée.

## **2012-14**

### **ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT POUR LES SESSIONS D'HIVER ET DU PRINTEMPS 2012 DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue des sessions d'activités de l'hiver et du printemps 2012 comme suit :

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>DUREE</b>
Dufresne, Lise	Piscine Instructeur – échelon 2	Du 16 janvier au 1 <sup>er</sup> juin
Roy, Pascal	Instructeur de badminton	Du 16 janvier au 21 mars
Dupont, Rosemarie	Piscine – Instructeur-adjoint et surveillante en charge à la piscine lors des bains libres les samedis (Sauveteur national)	Du 16 janvier au 1 <sup>er</sup> juin
Laroche, Jean-Daniel	Assistant surveillant lors des bains libres à la piscine les samedis (Sauveteur national)	Du 21 janvier au 28 avril
Dupont, Héloïse	Préposée aux entrées lors des bains libres	Du 18 janvier au 28 avril

Adoptée.

## **2012-15**

### **ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ AFFECTÉ À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE L'ANNEAU DE GLACE**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de procéder à l'engagement de M. Dominic Hamel à titre de préposé à l'entretien et à la surveillance de la patinoire et de l'anneau de glace au Parc des Générations pour la saison 2011-2012. Cet employé a débuté son emploi le 5 janvier 2012 et sera rémunéré au taux de 12 \$ de l'heure.

Adoptée.

## **ABSENCE**

A ce moment de la séance, M. Pierre Benoit quitte son siège de conseiller.

## **2012-16**

### **ARÉNA CONNIE-DION : CONTRIBUTION 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire de l'Aréna Connie-Dion avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières à l'Aréna Connie-Dion, cette dernière devra payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention à l'aréna le fruit des taxes municipales provenant de l'Aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2012 à l'Aréna Connie-Dion soit de 177 000 \$ et déboursée de la façon suivante :

- Janvier : 75 000 \$
- Avril : 25 000 \$
- Juin : 50 000 \$
- Août : 27 000 \$

Que la Ville d'Asbestos remette en subvention à l'aréna 100% des taxes municipales provenant de l'Aréna.

Adoptée.

## **PRÉSENCE**

A ce moment de la séance, M. Pierre Benoit reprend son siège de conseiller.

**2012-17****DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-006**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 77, rue des Cèdres à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge arrière à 1 mètre plutôt que les 8 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage no 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accorder la dérogation mineure visant l'immeuble du 77, rue des Cèdres à Asbestos.

Adoptée.

**PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le directeur général dépose au Conseil le rapport préparé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011.

**2012-18****ENTENTE DE DESSERTE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR: AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises en vue de la desserte en incendie d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor par le Service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que des rencontres entre les parties ont eu lieu afin d'élaborer une entente de desserte en incendie à la convenance de chacune des municipalités parties;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser l'entente finale en procédant à la signature.

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser monsieur Hugues Grimard, maire et madame Marie-Christine Fraser, greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de desserte en incendie avec la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, pour une partie de son territoire.

Adoptée.



## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

- ↵ Une citoyenne tient à féliciter et fait des commentaires sur le calendrier 2012.
- ↵ Un citoyen mentionne son appréciation des heures de patinages libres à l'aréna lors du congé des Fêtes.
- ↵ Un citoyen se demande s'il est possible de voir le plan de la réfection du boulevard Saint-Luc.

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- ↵ Le conseiller Pierre Benoit mentionne quelques mots sur le patinage libre.
- ↵ Le conseiller Jean Roy souhaite la bonne année à tous.
- ↵ Le conseiller Alain Roy mentionne une rencontre sur la Politique nationale de la Ruralité qui se tiendra le 26 janvier 2012.
- ↵ La conseillère Nicole Forgues souhaite la bonne année à tous.
- ↵ Le conseiller Serge Boislard souhaite la bonne année à tous et désire que des lettres de remerciements soient envoyées à M. André Bilodeau de « Donnez au suivant » et Mme Francine Audet des paniers de Noël pour l'incroyable travail et les ressources qui sont déployées afin d'aider les résidents d'Asbestos qui sont dans le besoin.
- ↵ Monsieur le Maire :
  - › demande aux citoyens de faire preuve de civisme lors des tempêtes de neige et de ne pas mettre la neige dans les rues, ce qui rend le travail plus difficile pour les Travaux publics. Un mandat sera donné au service de l'Inspection afin de faire respecter la réglementation et des amendes seront remises aux contrevenants.
  - › Il termine en souhaitant la bonne année à tous et meilleurs vœux pour la nouvelle année.

## **ABSENCE**

A ce moment de la séance, monsieur le maire quitte son siège. La séance est présidée par la mairesse-suppléante, madame Nathalie Durocher.

## **2012-19**

### **CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : ENTENTE DE PARTENARIAT 2012**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de renouveler pour l'année 2012 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$. Que la mairesse-suppléante et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de partenariat 2012.

Adoptée.

**2012-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 15.

Adoptée.

---

**HUGUES GRIMARD, MAIRE**

---

**MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIERE**

---

**NATHALIE DUROCHER, MAIRESSE-SUPPLÉANTE**

/lg